

CONSEIL
NATIONAL DES
ACTIVITÉS
PRIVÉES DE
SÉCURITÉ

Les dispenses dans le cadre des stages « MAC » *(Maintenance et Actualisation des Compétences)*

Comment ça marche ?

Le principe de la formation continue dans les domaines de la sécurité privée

Le Maintien et de l'Actualisation des Compétences (MAC)

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-515 du 26 avril 2016, les agents privés de sécurité qui sollicitent le renouvellement de leur carte professionnelle devront justifier, à compter du 1er janvier 2018, d'une formation continue.

En conséquence, le titulaire d'une carte professionnelle **qui expire après le 1er janvier 2018 devra obligatoirement présenter une attestation de formation continue** correspondant aux activités indiquées sur sa carte professionnelle initiale.

Le nombre de stages MAC que doit suivre un agent de sécurité privée **dépend du nombre de mentions figurant sur sa carte professionnelle**. Pour chacune d'elles, un stage de maintien et d'actualisation des compétences doit être suivi dans les 24 ou 36 mois précédant la date d'expiration de son titre CNAPS, à défaut, la carte professionnelle ne sera renouvelée que pour les activités des stages « MAC » présentés.

Chaque stage est constitué de plusieurs *modules* qui doivent en principe tous être suivis pour que le stage puisse être validé et *l'attestation de suivi du stage* complétée par l'organisme de formation.

Néanmoins, dans certains cas précis, **la réglementation prévoit des cas de dispenses** qui peuvent être demandées par l'utilisateur et qui lui évitent de devoir effectuer une seconde fois un module déjà suivi dans un autre stage MAC.

La gestion des dispenses dans le cadre des stages « MAC »

Principe : Un agent ayant déjà suivi un module de maintien et d'actualisation des compétences dans le cadre d'un stage précédent réalisé dans les 24 mois précédant le renouvellement de sa carte professionnelle est dispensé de le suivre à nouveau.



« Gestes élémentaires de premiers secours »

- MAC Surveillance humaine ou gardiennage
- MAC Protection physique des personnes
- MAC Cynophile



« Prévention des risques terroristes »
(13 heures)

- MAC Surveillance humaine ou gardiennage
- MAC Protection physique des personnes
- MAC Cynophile
- MAC Vidéoprotection



« Cadre juridique d'intervention de l'APS »
(réalisé dans le cadre du MAC Surveillance par des systèmes électroniques de sécurité)

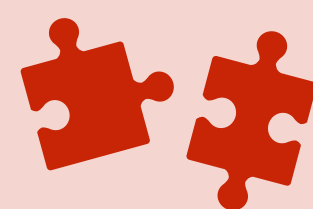
- MAC Surveillance humaine ou gardiennage

Particularité : Les agents cynophiles qui possèdent plusieurs chiens doivent **suivre les 3 modules pratiques** avec chacun de leurs animaux.

La gestion des dispenses dans le cadre des stages « MAC »



Secourisme : L'agent titulaire d'une attestation SST (*Sauveteur Secouriste du Travail*), PSC1 (*Premiers Secours Civiques de niv. 1*), PSE1 (*Premiers Secours en Equipe de niv. 1*) en cours de validité est dispensé, s'il en fait la demande, du suivi du module « Gestes élémentaires de premiers secours ». L'attestation doit être jointe par l'agent à l'attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC).



Activités cumulées :

Synthèse des durées de stages « MAC » dans les principaux cas de cumul d'activités :

<i>Activités mentionnées sur la carte professionnelle</i>	Durée minimum du/des MAC, si les dispenses sont sollicitées	Durée totale du/des MAC, si aucune dispense n'est sollicitée
<i>Surveillance humaine + Agent cynophile</i>	63 heures	83 heures
<i>Surveillance humaine + Agent de télésurveillance</i>	48 heures	52 heures
<i>Surveillance humaine + Agent de protection physique des personnes</i>	49 heures	69 heures
<i>Surveillance humaine + Agent de vidéoprotection</i>	55 heures	59 heures
<i>Surveillance humaine + Télésurveillance + Vidéoprotection.</i>	72 heures	80 heures
<i>Surveillance humaine + Cynophile + Télésurveillance</i>	80 heures	104 heures

Carte « Surveillance-Gardiennage + Agent cynophile »

Pour obtenir le renouvellement des deux mentions figurant sur sa carte professionnelle, l'agent doit suivre les deux MAC (1 & 2), soit : 31 heures + 52 heures = 83 heures de maintien et d'actualisation des connaissances. Il peut néanmoins demander la dispense des 2 premiers modules communs (*premiers secours et prévention des risques terroristes*), soit 83 heures - (7 heures + 13 heures) = 63 heures.

1 MAC Agent de Surveillance humaine ou de gardiennage	2 MAC Agent Cynophile
Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)
Module de prévention des risques terroristes (13 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module de prévention des risques terroristes (13 heures)
Module Cadre juridique d'intervention de l'APS (4 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module juridique (7 heures)
Module Compétences opérationnelles générales (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module Connaissance générale du chien (4 heures)
	<input checked="" type="checkbox"/> Module Obéissance et sociabilité (7 heures)
	<input checked="" type="checkbox"/> Module Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense (7 heures)
	<input checked="" type="checkbox"/> Module Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes (7 heures)

dispenses possibles

modules à suivre pour chaque chien

Avec les dispenses :

9 NOMBRE MODULES SUIVIS

63h NOMBRE HEURES REALISEES

Avec les dispenses + 2 chiens :

12 NOMBRE MODULES SUIVIS

84h NOMBRE HEURES REALISEES

Carte « Surveillance-Gardiennage + Agent de télésurveillance* »

Pour obtenir le renouvellement des deux mentions figurant sur sa carte professionnelle, l'agent doit suivre les deux MAC (1 & 2), soit : 21 heures + 31 heures = 52 heures de maintien et d'actualisation des connaissances. Il peut néanmoins demander la dispense du module commun (*cadre juridique*), soit 52 heures - 4 heures = 48 heures.

1 MAC Agent Surveillance par des systèmes électroniques de sécurité

Cadre juridique d'intervention de l'APS
(7 heures)

Module Cadre professionnel
(7 heures)

Module technique
(7 heures)

2 MAC Agent de Surveillance humaine ou de gardiennage

Gestes élémentaires de premiers secours (*)
(7 heures)

Module de prévention des risques terroristes
(13 heures)

Module Cadre juridique d'intervention de l'APS ← *dispense possible*
(4 heures)

Module Compétences opérationnelles générales
(7 heures)

Avec les dispenses :

	7		48h
NOMBRE MODULES SUIVIS		NOMBRE HEURES REALISEES	

* télésurveillance = surveillance par des moyens électroniques de sécurité

Carte « Surveillance-Gardiennage + Protection physique des personnes »

Pour obtenir le renouvellement des deux mentions figurant sur sa carte professionnelle, l'agent doit suivre les deux MAC (1 & 2), soit : 31 heures + 38 heures = 69 heures de maintien et d'actualisation des connaissances. Il peut néanmoins demander la dispense des 2 premiers modules communs (*premiers secours et prévention des risques terroristes*), soit 69 heures - (7 heures + 13 heures) = 49 heures.

1 MAC Agent de Surveillance humaine ou de gardiennage	2 MAC Agent de Protection Physique des Personnes	
Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)	<input type="checkbox"/>
Module de prévention des risques terroristes (13 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module de prévention des risques terroristes (13 heures)	<input type="checkbox"/>
Module Cadre juridique d'intervention de l'APS (4 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module juridique (8 heures)	<input checked="" type="checkbox"/>
Module Compétences opérationnelles générales (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module professionnel (1 heure)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Module technique (9 heures)	<input checked="" type="checkbox"/>

dispenses possibles

Avec les dispenses :

 7
 NOMBRE MODULES SUIVIS

 49h
 NOMBRE HEURES REALISEES

Carte « Surveillance-Gardiennage + Agent de vidéoprotection »

Pour obtenir le renouvellement des deux mentions figurant sur sa carte professionnelle, l'agent doit suivre les deux MAC (1 & 2), soit : 31 heures + 28 heures = 59 heures de maintien et d'actualisation des connaissances. Il peut néanmoins demander la dispense du module commun (*prévention des risques terroristes*) du MAC « Vidéoprotection », soit 59 heures - 4 heures = 55 heures.

- 1 MAC Agent de Surveillance humaine ou de gardiennage**
- Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)
 - Module de prévention des risques terroristes (13 heures)
 - Module Cadre juridique d'intervention de l'APS (4 heures)
 - Module Compétences opérationnelles générales (7 heures)

- 2 MAC Agent de vidéo-protection**
- Module de prévention des risques terroristes (4 heures)
 - Module juridique (4 heures)
 - Module opérationnel et pratique (20 heures)

dispense possible

Avec les dispenses :

 6

 55h

NOMBRE MODULES SUIVIS

NOMBRE HEURES REALISEES

Carte « Surveillance-Gardiennage + Télésurveillance* + Vidéo-pro. »

Pour obtenir le renouvellement des deux mentions figurant sur sa carte professionnelle, l'agent doit suivre les trois MAC (1 2 & 3), soit : 31 heures + 21 heures + 28 heures = 80 heures.

Il peut demander la dispense des 2 modules communs (*prévention des risques terroristes et cadre juridique*), soit 80 heures - 8 heures = 72 heures.

1 MAC Agent de Surveillance humaine ou de gardiennage	2 MAC Agent Surveillance par des systèmes électroniques de sécurité	3 MAC Agent de vidéo-protection
<input type="checkbox"/> Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Cadre juridique d'intervention de l'APS (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module de prévention des risques terroristes (4 heures)
<input checked="" type="checkbox"/> Module de prévention des risques terroristes (13 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Cadre professionnel (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module juridique (4 heures)
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre juridique d'intervention de l'APS (4 heures)	<input type="checkbox"/> Module technique (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module opérationnel et pratique (20 heures)
<input checked="" type="checkbox"/> Compétences opérationnelles générales (7 heures)		

Avec les dispenses :

 8	 72h
NOMBRE MODULES SUIVIS	NOMBRE HEURES REALISEES

dispenses possibles

* télésurveillance = surveillance par des moyens électroniques de sécurité

Carte « Surveillance-Gardiennage + Cynophile + Télésurveillance* »

Pour obtenir le renouvellement des deux mentions figurant sur sa carte professionnelle, l'agent doit suivre les trois MAC (1 2 & 3), soit : 31 heures + 52 heures + 21 heures = 104 heures.


Il peut demander la dispense des 3 modules communs (*premiers secours, prévention des risques terroristes et cadre juridique*), soit 104 heures - 24 heures = 80 heures.

1 MAC Agent de Surveillance humaine ou de gardiennage	2 MAC Agent Cynophile	3 MAC Agent Surveillance par des systèmes électroniques de sécurité
<input checked="" type="checkbox"/> Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Gestes élémentaires de premiers secours (*) (7 heures)	<input type="checkbox"/> Cadre juridique d'intervention de l'APS (7 heures) <input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Module de prévention des risques terroristes (13 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module de prévention des risques terroristes (13 heures)	<input type="checkbox"/> Cadre professionnel (7 heures) <input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre juridique d'intervention de l'APS (4 heures)	<input type="checkbox"/> Module juridique (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Module technique (7 heures) <input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Compétences opérationnelles générales (7 heures)	<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance générale du chien (4 heures)	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/> Obéissance et sociabilité (7 heures)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense (7 heures)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes (7 heures)	

modules à suivre pour chaque chien



dispenses possibles

Avec les dispenses :

 11  80h

NOMBRE MODULES SUIVIS NOMBRE HEURES REALISEES

Avec les dispenses + 2 chiens :

 14  101h

NOMBRE MODULES SUIVIS NOMBRE HEURES REALISEES

* télésurveillance = surveillance par des moyens électroniques de sécurité

CONSEIL
NATIONAL DES
ACTIVITÉS
PRIVÉES DE
SÉCURITÉ

Décembre 2017

C
N
A
P
S